
ÉCONOMIE DOMESTIQUE : SALAIRES MINIMA OBLIGATOIRES EN 2024

EMPLOYÉ-E-S DE MAISON A TEMPS COMPLET (45 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE OU 195 HEURES PAR MOIS)

1.	Personnel sans qualification ou avec expérience professionnelle inférieure à 4 ans	4'742.40 CHF
2.	Personnel non qualifié avec au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans l'économie domestique	4'793.10 CHF
3.	Personnel qualifié porteur d'une AFP, d'un titre équivalent (durée de formation équivalente) ou avec 4 ans d'expérience professionnelle	4'793.10 CHF
4.	Personnel qualifié, porteur d'un autre CFC ou d'un titre équivalent (durée de formation équivalente)	
	• Maître d'hôtel/Gouvernante/Cuisinier-nière/Chauffeur	4'843.80 CHF
	• Horticulteur-trice	5'165.55 CHF

EMPLOYÉ-E-S DE MAISON A TEMPS PARTIEL (TARIF HORAIRE SANS VACANCES*)

1.	Personnel sans qualification ou avec expérience professionnelle inférieure à 4 ans	24.32 CHF
2.	Personnel non qualifié avec au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans l'économie domestique	24.58 CHF
3.	Personnel qualifié porteur d'une AFP, d'un titre équivalent (durée de formation équivalente) ou avec 4 ans d'expérience professionnelle	24.58 CHF
4.	Personnel qualifié, porteur d'un autre CFC ou d'un titre équivalent (durée de formation équivalente)	
	• Maître d'hôtel/Gouvernante/Cuisinier-nière/Chauffeur	24.84 CHF
	• Horticulteur-trice	26.49 CHF

*Ces tarifs sont majorés de 8.33% si 4 semaines de vacances et de 10.64% si 5 semaines de vacances

**Aucun employeur n'est en droit de vous payer un salaire inférieur à ces minimaux. Si vous gagnez moins, venez au syndicat nous en faire part.
L'employeur est tenu de donner chaque mois le décompte de salaire.**

Travail de nuit

Entre 20h et 7h, le travailleur perçoit du salaire minimum ci-dessus:

- 60%, pour les veilles de nuit accomplies sans interruption;
- 80%, pour chaque nuit de veille nécessitant une intervention de sa part;
- 125%, pour les nuits de veille nécessitant plus d'une intervention de sa part;
- 125%, pour le travail de nuit.